

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 540 (Rect)

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,  
M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez, Mme Fraysse, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et  
M. Serville

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 6° *bis* De développer l'aide alimentaire aux plus démunis, notamment dans un cadre européen renforcé ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser l'objectif de développement de l'aide alimentaire, qui s'adresse aux plus démunis en France et en Europe. Il s'agit ainsi d'éviter d'apporter de la confusion à cet objectif, en faisant le distinguo avec la politique d'aide alimentaire que poursuit notre pays dans le monde, qui est porté directement par le Programme Alimentaire Mondial sous l'égide de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Il convient également d'appuyer le travail positif de la France pour le maintien du programme d'aide alimentaire européen dans une perspective de long terme.